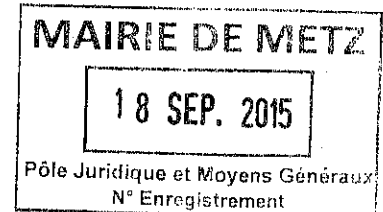


**Monsieur Sébastien KOENIG**  
Adjoint au Maire  
Mairie de Metz  
Boîte postale 21025  
57036 METZ Cedex 01

Affaire suivie par :  
Jason SOTTIRIOU  
Direction Information économique et Études  
CCIR Lorraine  
e-mail : jason.sottiriou@lorraine.cci.fr



Metz, le 14 septembre 2015

**Objet : Règlement Local de Publicité**

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Je me réfère à votre courrier daté du 9 juillet 2015 par lequel vous me transmettez, pour avis, le projet de Règlement Local de Publicité de la Ville de Metz.

Une lecture attentive de ce document par mes Services nous a permis de bien prendre note du diagnostic porté et des orientations retenues, étant rappelé que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle a suivi avec attention l'élaboration de ce dossier et a participé à l'ensemble des réunions des Personnes Publiques Associées qui ont eu lieu au cours du premier semestre.

Nous tenons par ailleurs à souligner la qualité du travail de concertation qui a été mené par la Ville de Metz pour qu'une présentation complète du projet soit faite tant aux habitants, qu'aux commerçants et aux professionnels de l'affichage.

Si par principe, la CCI est favorable à l'harmonisation des affichages publicitaires, néanmoins, il importe de veiller à concilier tant le cadre de vie des habitants que les impératifs économiques des entreprises locales (commerçants, prestataires de service, entreprises de production).

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que vous mettrez tout en œuvre pour que l'application du Règlement Local de Publicité permette aux entreprises locales de poursuivre leur indispensable développement économique tout en assurant la protection et la valorisation du cadre urbain.

Vous souhaitant prompt réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Adjoint au Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,  
**Philippe GUELLAUME**

